

**FEDERATION des PERSONNELS
des SERVICES PUBLICS et de SANTE
FORCE OUVRIERE**

SECTION NATIONALE des RETRAITES

Document présenté par la
Secrétaire générale avec le
concours des Membres du Bureau

**LA SECTION LOCALE des RETRAITES
VOUS ACCUEILLE**



Section Nationale des Retraités

Edito

Prendre sa retraite est une étape importante au terme de la vie professionnelle de chacun.

C'est pouvoir s'épanouir autrement, c'est l'occasion de se livrer à de multiples activités selon ses propres choix. Encore faut-il pouvoir le faire : cela nécessite en particulier d'avoir la santé (ou) et disposer de moyens financiers qui le permettent.

Depuis une dizaine d'années, nous mesurons tous que si la retraite est un droit, elle ne saurait être garantie à vie. C'est la raison pour laquelle la solidarité entre les générations est indispensable.

De ce fait, il est souhaitable qu'un maximum de retraités se rapprochent de leur section de retraités FO (locale ou départementale).

Il est impératif que chacune et chacun comprenne que l'isolement, le chacun pour soi, le repli, forment le terreau de toutes les politiques de remise en cause des droits et des solidarités.

Nos régimes par répartition constituent le socle de la solidarité intergénérationnelle et sont à préserver coûte que coûte... sans barrière d'âge.

Etre syndiqué à la Section des retraités (Services Publics et de Santé)

C'est être retraité ou pensionné.

C'est poursuivre à sa façon son engagement syndical.

Les retraités d'aujourd'hui qui ont contribué à la richesse du pays, doivent être traités comme des citoyens à part entière et bénéficier des fruits de la croissance.

Les retraités FORCE OUVRIERE sont attachés de manière indéfectible à la retraite par répartition, ciment de la solidarité entre les générations toutes catégories professionnelles confondues.

- C'est conserver un droit d'expression de citoyen
- C'est participer à l'action revendication (le cas échéant)
- C'est le lieu pour trouver du lien social, ou un soutien moral si besoin (avec des informations liées à notre régime de retraite)

Etre partie prenante de la Section de retraités c'est la démonstration de la solidarité entre le salarié actif et le retraité afin de défendre leurs intérêts communs.

LES REVENDICATIONS DES « RETRAITES »

Principe de base :

FO s'est toujours positionnée pour le MAINTIEN des REGIMES de RETRAITE par répartition, GARANT de la SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE.

C'est la raison pour laquelle FO exige des retraites et des pensions de haut niveau répondant aux besoins nécessaires à la poursuite des conditions de vie acceptables.

I – EN MATIERE de « POUVOIR D'ACHAT » FO est pour

- * l'indexation des RETRAITES ET PENSIONS en tenant compte de l'évolution générale des SALAIRES
- * le MAINTIEN des pensions de REVERSION avec une progression identique aux salaires
- * le RETOUR INTEGRAL de l'abattement des 10% (des revenus) pour le calcul des revenus IMPOSABLES

II – EN MATIERE de DROITS FAMILIAUX FO est pour la SUPPRESSION de la FISCALISATION des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants et plus.

III – EN MATIERE de PRISE en CHARGE des RETRAITES EN PERTE d'AUTONOMIE FO exige que cette prise en charge relève de la Collectivité nationale et ne soit pas à la charge des seuls retraités imposables (ex : les 0,30% acquittés depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les retraités imposables).

Et notre avenir dans tout cela ?

Pour les actifs cotisants : (Objectifs du Gouvernement)

- Faire cotiser le plus longtemps possible (autrement dit rallonger la durée de cotisation).
- Augmenter le taux des cotisations retraites pour les salariés.
- Octroyer à terme des retraites d'un montant le plus faible possible.

Pour les retraités :

- Ne plus augmenter les retraites voire les diminuer (actuels)...

Pour l'AVENIR

Deux options gouvernementales:

- **La première**, opter pour une retraite universelle (à comptes notionnels) un seul régime pour tout le monde.
- **La seconde**, opter pour une retraite par points
Celle ci serait proportionnelle :
 - au capital « points obtenus »
 - à la durée effective de cotisations (la carrière)
 - à la table de mortalité (en fonction du secteur professionnel exercé antérieurement)

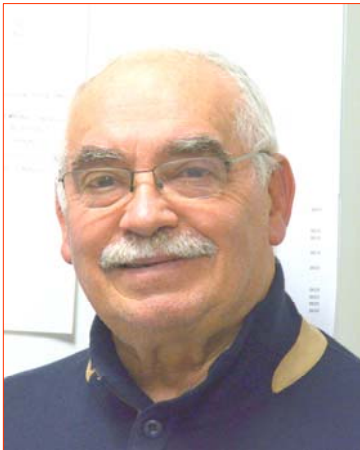
Des ajustements possibles devraient tenir compte des situations familiales individuelles.

Enfin se posera à terme le problème des « REVERSIONS »

A suivre



Françoise LEFEVRE



Robert POUGIS



Corinne TUFFERY



Marie France GUTHEY



Xavier HYVERT



Pierre MARCHAND



André MAURELLET



Secrétaire générale : Françoise LEFEVRE - Branche S. Publics
 Secrétaire adjoint : Robert POUGIS - Branche S. Publics
 Trésorière : Corinne TUFFERY - Branche S. Publics
 Trésorière adjointe : Marie France GUTHEY - Branche S. Santé
 Membre : Xavier HYVERT - Branche S. Santé
 Membre : Pierre MARCHAND - Branche S. Santé
 Membre : André MAURELLET - Branche S. Publics

ORGANISATION DES STRUCTURES FO DES RETRAITES

